ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres hospitaliers

Question orale n° 915

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'avenir du service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) du centre hospitalier de Royan. En effet, les urgences constituent une véritable mission de service public qui garantit aux patients une égalité de traitement et d'accessibilité sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre des débats sur la loi « hôpital, patient, santé et territoire », elle avait réaffirmé devant notre Assemblée qu'elle souhaitait resserrer le maillage pour la prise en charge des urgences, en s'appuyant sur les hôpitaux de proximité, les antennes des SMUR et les services d'urgence. Devant le Sénat, elle avait rappelé que le maintien et le renforcement de ce maillage répondaient à « une attente forte des Français, plus particulièrement de ceux d'entre eux qui vivent loin des métropoles et des centres urbains ». En outre, celle-ci a ajouté que si une restructuration des plateaux techniques était envisagée à l'échelle d'un territoire, celle-ci devrait être accompagnée « d'une étude de faisabilité visant au développement d'une offre de services des urgences ou de SMUR ». Or, dans le cadre des plans de retour à l'équilibre des établissements de santé, certains craignent que ce schéma national ne soit remis en cause. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'elle entend prendre pour garantir la pérennité du SMUR du centre hospitalier de Royan.

Texte de la réponse

AVENIR DU SERVICE MOBILE D'URGENCE ET DE RÉANIMATION DU CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN
Mme la présidente. La parole est à M. Didier Quentin, pour exposer sa question, n° 915.
M. Didier Quentin. Ma question s'adresse à Mme la ministre de la santé. Je tiens en effet à appeler de nouveau son attention, et celle du Gouvernement tout entier, sur l'avenir du service mobile d'urgence et de réanimation du centre hospitalier de Royan.
Lors des débats sur la loi Hôpital, patients, santé, territoires, Mme la ministre de la santé avait réaffirmé devant notre assemblée son souhait de resserrer le maillage pour la prise en charge des urgences en s'appuyant sur les hôpitaux de proximité.
En outre, elle avait ajouté que, si une restructuration des plateaux techniques était envisagée à l'échelle d'un territoire, celle-ci devrait être accompagnée " d'une étude de faisabilité visant au développement d'une offre de services des urgences ou de SMUR ".
Or, dans le cadre des plans de retour à l'équilibre des établissements de santé, certains craignent la remise en cause de ce schéma national.
Une motion a été adoptée à l'unanimité, le lundi 23 novembre dernier, par le conseil d'administration de l'hôpital de Royan pour demander le maintien, voire le renforcement, du SMUR de proximité de cet établissement, afin d'assurer sur le territoire desservi une réponse adaptée en terme d'égalité et d'accessibilité aux soins d'urgence.
Par une lettre en date du 8 janvier 2010, Mme Bachelot a bien voulu m'apporter des garanties quant au maintien du SMUR de l'hôpital de Royan, et je tiens à l'en remercier.
Néanmoins, si cette réponse est de nature à rassurer les médecins, les personnels soignants et les patients, certains s'interrogent sur la pérennité des moyens alloués au SMUR pour son fonctionnement, et ce d'autant plus qu'un récent rapport de l'inspection générale des affaires sociales laisse craindre, à partir de 2011, une

remise en cause des dotations relatives aux missions d'intérêt général.
Comme de très nombreux hôpitaux de proximité, l'établissement connaît, c'est vrai, un déficit de 2 à 3 % de son budget annuel. Pour réduire ce déficit, des efforts ont déjà été accomplis par les différentes catégories de personnels et des négociations sont actuellement en cours avec le personnel non médical pour trouver de nouvelles pistes d'économies qui soient les plus consensuelles possible.
Pour ce qui est des équipes du SMUR, elles entendent aussi contribuer à cet effort. Ainsi, les équipes mutualisées des urgences et du SMUR assurent l'accueil et les prises en charge des urgences, avec plus de 21 000 passages par an et plus de 700 sorties de SMUR. En outre, elles gèrent quatre lits dits d'hospitalisation de très courte durée, ainsi que six lits de soins continus polyvalents depuis le mois de février 2009.
C'est pourquoi je serais très reconnaissant au ministère de la santé de m'indiquer les mesures qu'il entend prendre pour garantir la pérennité du SMUR du centre hospitalier de Royan, notamment quant aux moyens budgétaires alloués à son fonctionnement.
Mme la présidente. La parole est à M. Bruno Le Maire, ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.
M. Bruno Le Maire, *ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.* Mme Roselyne Bachelot tient à vous apporter, monsieur Quentin, un certain nombre de précisions sur le SMUR de Royan et ses perspectives d'avenir.
Dans le cadre du schéma régional d'organisation sanitaire, le département de Charente-maritime compte actuellement quatre SMUR. Cette organisation permet de répondre aux besoins des appels issus de la régulation médicale du centre 15 et de transférer les patients, selon le cas de gravité, vers les hôpitaux pour une prise en charge adaptée.
Cette organisation a été reconduite à l'identique dans le nouveau schéma régional d'organisation sanitaire pour la période à partir de 2004. La situation géographique des services mobiles d'urgence et de réanimation dans le département de Charente-maritime répond à l'exigence de maintien et de renforcement du maillage territorial des urgences, auquel Mme la ministre de la santé est très attachée pour optimiser l'accès aux soins du plus grand nombre de patients.
Dans ce cadre général, le centre hospitalier de Royan a signé avec l'Agence régionale de l'hospitalisation de Poitou-Charentes un contrat de retour à l'équilibre. Le directeur du centre hospitalier a pris la mesure des difficultés de l'établissement depuis qu'il en assume la direction, c'est-à-dire depuis moins d'un an.
La ministre de la santé se réjouit du respect des engagements pris par le directeur du centre hospitalier dans le cadre du contrat de retour à l'équilibre, pour lesquels ce centre a bénéficié d'une aide à la contractualisation de 400 000 euros fin décembre 2009.
L'ensemble des dispositifs actuels, les engagements du centre hospitalier et les mesures d'accompagnement et l'aide à la contractualisation dont je viens de parler sont autant de points positifs qui ne peuvent que rendre pérenne le service mobile d'urgence et de réanimation du centre hospitalier de Royan auquel vous êtes attaché, nous le savons.
Mme la présidente. La parole est à M. Didier Quentin.
M. Didier Quentin. Je vous remercie, monsieur le ministre, de ces précisions. Je me réjouis des assurances que vous venez de me donner quant au maintien du SMUR au centre hospitalier de Royan.
Je rappelle que cet hôpital rayonne sur une population de résidents permanents de plus de 80 000 habitants, avec une moyenne d'âge assez élevée, et que durant la saison estivale, la population est multipliée par deux ou trois, avec un tourisme familial et de loisir qui engendre de nombreuses interventions.
Je demeurerai très vigilant sur les moyens qui seront à l'avenir dévolus au bon fonctionnement de ce service, indispensable pour assurer aux habitants du pays royannais une bonne prise en charge des urgences médicales tout en garantissant un égal accès aux soins auquel nous sommes bien évidemment tous très attachés.

Données clés

Auteur : M. Didier Quentin
Circonscription : Charente-Maritime (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 915
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 424
Réponse publiée le : 29 janvier 2010, page 626
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 janvier 2010